

Les planeurs et les cigales,



266 A , Chemin de Malvoisin
83440 FAYENCE

Association loi 1901 • parution J.O. • 29/05/2004
<http://www.aucba.org> contact@aucba.org

A l'attention de Monsieur FABRE Jean-Luc, Vice président du S.M.A.E.V.V.
Monsieur BOUGE Camille, Vice président du S.M.A.E.V.V.
Mairie de Fayence,
83440 FAYENCE

Fayence, le 15 juillet 2008

Objet : Réponse proposition DGAC du 08/02/2008

Lettre remise en « mains propres »

Messieurs,

Par la présente, comme le prévoit le règlement intérieur (cf. compte rendu comité syndical du 15 avril 2008), nous vous informons de notre présence et intervention, le jeudi 17 juillet, réunion du comité syndical en mairie de Fayence.

L'AUCBA est pour le maintien d'une qualité de vie et la pérennisation du centre de Vol à Voile, patrimoine du Pays de Fayence, seule activité aéronautique orientée vers un développement durable. **L'activité vélivole** est une opportunité non négligeable pour la sauvegarde de cet immense espace vert, et **une limitation de nuisances sonores**.

Suite à notre action, commencée il y a quatre ans, nous sommes toujours dans l'attente de **l'entérinement de l'usage restreint** défini et voté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Vol à Voile en février 2007 de la manière suivante :

Aéronefs autorisés : avions, remorqueurs, planeurs.

Aéronefs interdits : hélicoptères - Aéronefs ultra légers type ULM – Ballons - tous autres aéronefs non autorisés.

Aussi nous sommes amenés à vous poser la question suivante:

Quelles sont les démarches entreprises par le SMAEVV, suite à la proposition de rencontre émise par la DGAC Sud Est ? cf courrier du 8 février 2008, dont l'objet était : demande de restriction de l'usage de l'aérodrome de Fayence Tourrettes.

Aujourd'hui nous ne pouvons que constater un accroissement de la pollution phonique et atmosphérique, du aux rotations journalières d'hélicoptères taxi (cf. appareils compagnies aériennes & appareils privés), à la présence des écoles d'ULM, et d'hélicoptères, d'autres aéronefs avec banderoles publicitaires, etc. ..

D'où une certaine inquiétude sur le devenir des gens du Pays de Fayence....

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'Aucba,
La Présidente,

Annie Peyracchia

Les zones d'habitat isolé (zone agricole) sont de plus en plus survolées, l'absence de mise en place d'un PEB, (décret 1986, ACPE 1997) est le principal d'une urbanisation non maîtrisée et des problèmes que nous rencontrons aujourd'hui autour de l'aérodrome..

Nous redoutons également que l'absence de mise en place d'un PEB, (cf. Arrêté du 28 mars 1986 & demande PEB par l'ACPE en 1997), permettant une urbanisation non maîtrisée, va nous soumettre rapidement vers un Plan de Gêne Sonore .

C'est par affichage que nous avons pris connaissance de la réunion des membres du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Vol à Voile ce 17 juillet 2008.

L'absence de mise en place d'un PEB, (décret 1986, ACPE 1997), le manque d'anticipation des autorités administratives des collectivités territoriales concernées, sont les facteurs d'une urbanisation non maîtrisée et risquent de soumettre les populations proches de l'aérodrome à la mise en place d'un Plan de Gêne Sonore, d'où actuellement des survols de plus en plus fréquents sur les zones d'habitat isolé (zone agricole par ex.) .Cette constatation est déplorable car seul la mise en place d'un usage restreint, avec une volonté de pérennisation du seul vol à voile permettrait un développement maîtrisé.

Par la présente, nous souhaitons avoir des informations sur la procédure usage restreint déclenché par le SMAEVV le 8 février 2007.

Par ailleurs la DGAC en prenait acte dans son courrier du 8 février 2008, et demandait une rencontre à ce sujet. Aujourd'hui dans quelles mesures le smaevv est il prêt à répondre à cette proposition

D'une part nous vous rappelons que la situation devient indécente de part les nuisances sonores et la pollution qu'elle engendre, et une remise en question de notre qualité de vie , mouvements quasi journaliers d'hélicoptères, écoles de pilotages d'UIM et hélicoptères.....

D'autre part, nous apprécions toute la légitimité, qui valide notre présence à votre réunion ainsi qu'un droit à la parole.

Aujourd'hui nous constatons la rotation journalières d'hélicoptères taxi (cf. appareils compagnie aérienne & privés), à la présence des écoles d'ULM, et hélicoptères, d'autres aéronefs avec banderoles publicitaires.... Tous sont générateurs de .portent atteinte tant à notre qualité de vie qu'au devenir des gens du Pays de Fayence.

Vu la légitimité d'intervention qui nous a été attribuer, nous sommes amenés à vous poser la question suivante :
Quelle réponse le SMAEVV va donner, suite à la proposition d'entretien

La plaine de Fayence-Tourrettes figure dans une zone de plus en plus urbanisée , toutes les évolutions se font au dessus ou à proximité des habitations, nous constatons que les survols de concentrent sur les zones d'habitat isolé (zone agricole...)

Il est navrant de constater l'urbanisation non maîtrisé autour de l'aérodrome . Le non respect de la mise en place d'une PEB en 1986 dans un premier temps, décret du Fayence faisait partie de la liste des aérodromes soumis à un PEB, en 1997 dans un deuxième temps ; lors de la manifestation de l'ACPE, qui a réclamer la mise en place d'un PEB. La mise en place d'un PEB, qui était le garant d'une harmonisation entre activité aéronautique et qualité de vie a été bafoué par les pouvoirs publics,

Si les autorités administratives locales fayence et Tourrettes avaient anticipés, voire planifier l'activité aéronautique, notre association n'aurait jamais vue le jour,

Déficience notoire des autorités administratives locales Fayence et tourrettes

L'absence du PEB sanctionne aujourd'hui les gens du pays

Le vol à voile est patrimoine du pays de fayence, il a été pendant des décennies le premier centre européen. Aujourd'hui le vol à voile est en perdition...Parait- il, Les autorités administratives locales ont été dans l'incapacité d'anticipés, planifier sur le futur par la mise en place d'un PEB, par exemple, pourtant obligatoire cf décret du 1986. Vivement suggérés par l'ACPE manifestation de 1997.

Actuellement en 2008, nous retrouvons le même schéma d'incohérence. Le PEB qui sera mis en place avec la PLU, basculera très vite en Plan de Gêne Sonore (mise en place de doubles vitrages.....Indemnités ridicules...) La vie à l'extérieur devient impossible.....

Nous dénonçons la Venue journalières d'hélicoptères, écoles de pilotages d'ulm et d'hélicoptères